Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_179-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Fabienne BONDON à Jean RONSIN, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Christine FAUCHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE

Excusées : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE.

La séance est ouverte à 20h30.
Loïc BOISGERAULT est élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30
Quorum : 17

ENVIRONNEMENT - GEMAPI - EPTB EAUX & VILAINE - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

N° Délibération CC/2025/179

EXPOSE DES MOTIFS

Montfort Communauté délègue à l'EPTB Eaux & Vilaine sa compétence obligatoire « gestion des eaux et milieux aquatiques et protection contre les inondations » (GEMAPI) pour son territoire.

Conformément à la législation en vigueur, l'EPTB Eaux & Vilaine a ainsi fait parvenir le rapport d'activités 2024.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_179-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Pour donner suite à sa réception, il convient donc de le présenter en Conseil Communautaire. A ce titre, les différents points marquants sont présentés à l'assemblée, dont notamment :

- Les bilans des Pôles Eau Potable et Hydraulique, Milieux Aquatiques & biodiversité, Ressources de l'EPTB Eaux & Vilaine ;
- Les bilans de la gestion des grands ouvrages, de la prévention des crues et étiages, de la communication de l'EPTB Eaux & Vilaine ;
- Le bilan des projets 2024 de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) en matière de travaux sur les milieux aquatiques, études, accompagnement du monde agricole, gestion du bocage et sensibilisation.
- Les perspectives 2025-26

Étant entendu, il est demandé au conseil communautaire de prendre acte du rapport annexé à la présente délibération.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5211-39 ;
Vu le rapport d'activité 2024 de l'EPTB Eaux & Vilaine ;
Vu le rapport technique de l'action de l'UVGO en 2024 ;
Vu les statuts de Montfort Communauté ;
Vu l'avis de la Commission Développement Durable et Transition Écologique du 05 novembre 2025, où ont été conviés les membres de la commission, du bureau communautaire, de la commission n°10 Eau et les délégué·es à l'eau ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

-prend acte du rapport d'activité 2024 de l'EPTB Eaux & Vilaine.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,